



Coalition for the International Criminal Court

[www.coalitionfortheicc.org](http://www.coalitionfortheicc.org)

**Pour plus d'informations :**

**À Amman :** Amal Nassar  
Chargée de programme pour la  
région MOAN, CCPI  
Tél : +962 6 5921 723  
[nassar@coalitionfortheicc.org](mailto:nassar@coalitionfortheicc.org)

**À New York :**  
Brigitte Suhr  
Directrice des programmes  
régionaux, CCPI  
Tél : +1 (646) 465-8540  
[suhr@coalitionfortheicc.org](mailto:suhr@coalitionfortheicc.org)

Ata R. Hindi,  
Officier de liaison pour la  
région MOAN et l'Europe,  
CCPI  
Tel: +1 (646) 465-8518  
[hindi@coalitionfortheicc.org](mailto:hindi@coalitionfortheicc.org)

**À La Haye :** Oriane Maillet,  
Directrice de communication,  
CCPI  
Tél: (+31) 70 311 10 82  
[maillet@coalitionfortheicc.org](mailto:maillet@coalitionfortheicc.org)

**En Tunisie :** Dr. Amor  
Boubakri  
Professeur, Université de  
Sousse  
Tél : +216 98 261 347  
[amor.boubakri@fdseps.rnu.tn](mailto:amor.boubakri@fdseps.rnu.tn)

**En Egypte :** M. Nasser Amin,  
Directeur exécutif, ACIJLP  
Tel : + 202 23620732 -  
25310027  
[acijlp@thewayout.net](mailto:acijlp@thewayout.net)

**En Tunisie :** Lamia Grar,  
Directrice, Institut Arabe des  
Droits de l'Homme  
Tél : +216 71 767 003  
[lamia-grar@aihr-iadh.org](mailto:lamia-grar@aihr-iadh.org)

**POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**

24 juin 2011

**La Coalition mondiale félicite la Tunisie, désormais le 116<sup>ème</sup> État partie à la CPI**

*L'adhésion de la Tunisie démontre son engagement envers la justice internationale et l'état de droit*

**Amman, Jordanie/ New York, NY** – Une des premières décisions décisives du gouvernement intérimaire tunisien relatives à la protection des droits de l'homme et à la responsabilité a été mise en œuvre aujourd'hui, a déclaré la Coalition pour la Cour pénale internationale (CCPI). Le 24 juin 2011, la Tunisie a déposé son instrument d'adhésion au Statut de Rome de la Cour pénale internationale (CPI) au siège des Nations Unies. La semaine prochaine, la Tunisie déposera également son instrument d'adhésion à l'Accord sur les privilèges et immunités de la Cour (APIC). La Coalition félicite la Tunisie qui devient ainsi le 116<sup>e</sup> État partie au Statut de Rome, le traité fondateur de la première cour internationale permanente capable de juger les auteurs de génocide, crimes contre l'humanité et crimes de guerre. L'adhésion de la Tunisie démontre son engagement envers la justice internationale et l'état de droit et constitue une

étape importante vers l'universalité du système du Statut de Rome, a aujourd'hui déclaré la Coalition.

« L'adhésion de la Tunisie au Statut de Rome de la CPI et à d'autres importants traités relatifs aux droits humains reflète une démocratie émergente qui renforce fondamentalement la liberté et la justice dans le pays tout en continuant son engagement à mettre fin à l'impunité pour les crimes les plus graves en droit international », a déclaré William Pace, coordinateur de la Coalition, qui a rencontré le président tunisien intérimaire Foued Mebazaa le 11 mars 2011. « La Tunisie continue d'inspirer d'autres nations et peuples de la région et du monde », a-t-il ajouté.

La Coalition pour la Cour pénale internationale - un réseau de la société civile de 2.500 organisations présentes dans 150 pays œuvrant pour une CPI juste, efficace et indépendante et un meilleur accès à la justice pour les victimes de génocide, crimes de guerre et crimes contre l'humanité - félicite la Tunisie pour sa décision de rejoindre les 115 autres pays du monde et de soutenir le soutien à la CPI au Moyen-Orient et en Afrique du Nord (MOAN), la région la plus sous-représentée en termes d'États parties au Statut de Rome.

Avec l'adhésion de la Tunisie, quatre membres de la Ligue arabe ont ratifié le Statut : les îles Comores, Djibouti et la Jordanie. La Coalition appelle tous les gouvernements de la région MOAN à suivre l'engagement de la Tunisie à la justice en rejoignant à la CPI. En cette période de transition dans la région, les principes énoncés par le Statut de Rome devraient être une priorité et la ratification du Statut devrait être sérieusement envisagée aujourd'hui plus que jamais.

« La Tunisie devient aujourd'hui le quatrième pays arabe membre de la CPI. Ce grand pas en avant a été rendu possible par l'effondrement des 23 ans de règne de Ben Ali. Cette décision est en effet un exemple concret des aspirations du peuple tunisien pour la justice et le respect des principaux droits de l'homme à la suite de décennies de déni et de cruelle répression sous la dictature », a déclaré Dr. Amor Boubakri, Professeur à l'Université de Sousse. « Cette décision ouvrira la voie à l'adhésion par d'autres pays arabes au Statut de Rome qui, dans ce contexte de soulèvements arabes, reflète une forte demande pour la justice au sein des peuples arabes ».

Cette étape historique fait suite à la publication du Décret n°4 de 2011 en date du 19 février 2011 dans la Gazette officielle tunisienne. Au cours d'une conférence de presse tenue après la première réunion du cabinet du gouvernement intérimaire tunisien le 2 février 2011, le ministre de l'Éducation et porte-parole du gouvernement intérimaire Taieb Baccouche a indiqué que le gouvernement intérimaire était prêt à adhérer à un grand nombre d'importants traités internationaux relatifs aux droits de l'homme, y compris au Statut de Rome. La Tunisie adhèrera également la semaine prochaine à l'APIC, à la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées, au premier protocole facultatif du Pacte international relatif aux droits civils et politiques ainsi qu'au protocole facultatif annexé de la Convention des Nations Unies contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

La Coalition se félicite également de l'adhésion de la Tunisie à l'APIC, qui aura lieu la semaine prochaine, du fait que la ratification de ce traité important facilitera une coopération solide avec la CPI. La Coalition attend avec impatience les prochaines étapes de la Tunisie visant à respecter ses obligations conformément au Statut de Rome, y compris la pleine mise en œuvre du Statut en droit national ainsi que la coopération avec et le soutien à la Cour.

**Contexte** : La CPI est la première cour internationale permanente chargée de poursuivre les crimes de guerre, crimes contre l'humanité et génocide. Au cœur du mandat de la Cour est le principe de complémentarité, qui soutient que la Cour n'interviendra que si les systèmes juridiques nationaux sont incapables ou n'ont pas la volonté d'enquêter et de poursuivre les auteurs de génocide, crimes contre l'humanité et crimes de guerre. Il existe actuellement six enquêtes en cours devant la Cour : la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, le Darfour (Soudan), l'Ouganda, le Kenya et la Libye. La CPI a publiquement émis 15 mandats d'arrêt et neuf citations à comparaître. Trois procès sont en cours. Le Bureau du Procureur a déclaré examiner au moins dix situations sur quatre continents, y compris en Afghanistan, en Colombie, en Côte d'Ivoire, en Géorgie, en Guinée, au Honduras, en République de Corée, au Nigéria, et en Palestine.

La Coalition pour la Cour pénale internationale est un réseau d'organisations de la société civile présentes dans 150 pays travaillant en partenariat pour renforcer la coopération internationale avec la CPI; s'assurer que la CPI est juste, efficace et indépendante; rendre la justice à la fois visible et universelle, et promouvoir le renforcement des lois nationales qui permettent de rendre justice aux victimes de crimes de guerre, crimes contre l'humanité et génocide. Pour plus d'informations, visitez : [www.coalitionfortheicc.org](http://www.coalitionfortheicc.org)

###